

# Lutte contre l'exclusion

La population stéoruellane présente des revenus moyens parmi les plus faibles de l'agglomération orléanaise, des difficultés d'apprentissage et d'accès à l'emploi, qui se traduisent par une forte dépendance aux aides sociales. L'accès à l'emploi et les actions d'insertion représentent donc des enjeux majeurs. Le parc du logement social est important et il répond largement aux exigences de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain. Par ailleurs, les logements sociaux mériteraient de gagner en qualité, afin de valoriser la politique sociale de la ville et par là, l'image de la commune.

## I. UNE POPULATION GLOBALEMENT PEU FAVORISEE

*La population stéoruellane est peu favorisée. Elle cumule les difficultés socio-économiques et reste largement dépendante des minima sociaux. Plus particulièrement, deux quartiers cristallisent les difficultés et bénéficient de dispositifs dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale mis en œuvre à l'échelle de l'agglomération.*

### Des revenus du travail peu élevés

En 2006, 64,7% des ménages stéoruellans étaient imposés. Cette proportion cachait cependant des disparités entre les quartiers. Dans les quartiers Salmonerie - Prairie - Pincevent, classés en Zone Urbaine Sensible, seuls 40,5% des ménages étaient imposés. En 2004, le revenu médian annuel des habitants de ce quartier était de 6 815 euros ce qui signifie que la moitié des ménages vit avec moins de 568 euros par mois.

### Une population dépendante des minima sociaux

Le Centre Communal d'Action Sociale - qui gère les aides sociales accordées par la Ville et instruit les demandes de Revenu Minimum d'Insertion - constate une augmentation des demandes d'aides financières et alimentaires (voir plus loin). Entre 2007 et 2008, le nombre de prestations (accueil, orientation vers les pôles « Santé/Handicap », « Vie sociale » ou « Retraités » du CCAS) a augmenté de 7,3%.



22 personnes sans domicile fixe sont domiciliées au Centre Communal d'Action Sociale.

## Lutte contre l'exclusion

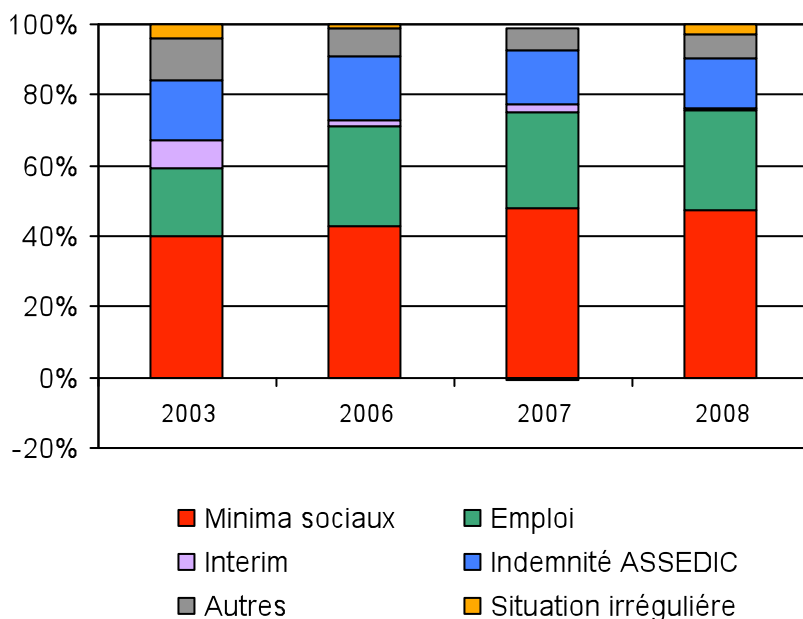
En 2006, 591 habitants bénéficiaient du RMI (3,6% de la population stéoruellane) dont un tiers (249 personnes) dans les quartiers en Zone Urbaine Sensible (Salmoneries, Prairie, Pincevent).

Par ailleurs, la précarité ne touche pas seulement les personnes sans emploi. La part des travailleurs pauvres dans le public sollicitant le CCAS a augmenté (28,60 % en 2008 contre 19 % en 2003). Les services sociaux constatent également un nombre croissant de ménages endettés.

Le nombre de demandes des familles monoparentales suit la même tendance : en 2008, près de la moitié des ménages (49,5%) ayant sollicité une aide facultative était une famille monoparentale, contre 33% en 2003.

5,2% de la population des ZUS bénéficiait de l'Allocation adulte handicapé (AAH), contre 4% sur l'ensemble du territoire communal ; 3,6% bénéficiaient de l'Allocation parent isolé (API), contre 2,1% à Saint Jean de la Ruelle.

### CARACTERISTIQUES DES RESSOURCES DES MENAGES AYANT SOLLICITE UNE AIDE DU CCAS



Source : ETIK-PRESSE, d'après des données du CCAS

### Deux quartiers cristallisent les difficultés

La population stéoruellane est globalement peu favorisée et deux quartiers de la ville concentrent les populations les plus précaires : les Salmoneries au sud-ouest de la commune (classé zone urbaine sensible) et les Chaises au nord (considéré comme un site de prévention).

Le quartier en ZUS Salmonerie - Prairie - Pincevent (près de 3 000 habitants) bénéficie du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération (le CUCS) qui prit la suite des contrats de ville en 2007. Ce contrat définit des actions prioritaires dans les 3 années à

## Lutte contre l'exclusion

venir, et permet de regrouper les dispositifs de développement social :

- un Contrat Local de Sécurité (à l'échelle intercommunale)
- une Gestion Urbaine de Proximité dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain des Salmoneries
- un Projet de Réussite Educative (voir la fiche Education)

Indicateurs	ZUS Salmonerie, Prairie, Pincevent	Saint-Jean de la Ruelle
Chômage (en 1999)	31,2%	13,8%
Non diplômés (en 1999)	45,5%	23,7%
Moins de 25 ans (en 1999)	48,1%	32,9%
Etrangers	38,9%	13%
Familles monoparentales	20,4%	13,4%
Revenu médian mensuel (INSEE 2004)	568 euros	1 254 euros
Ménages non imposés sur le revenu (INSEE 2004)	66,7%	37,1%
Locatifs HLM (1999)	44,1%	28,7%
Bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (2006)	28,2%	10,1%

Au sein de la ZUS, on observe des disparités de revenus importantes : en 2004, le rapport interdécile - qui établit le rapport entre 10% des revenus les plus élevés et 10% des plus faibles - est de 19,3 (autrement dit : dans ce quartier, les stéoruellans les plus riches ont un revenu 19,3 fois supérieur aux plus pauvres. Or, ce rapport est de 5,6 pour la commune - source : INSEE).

Dans le quartier des Chaises, un quartier défini comme « site de prévention » au sein du CUCS, mais ne faisant pas partie de la ZUS, les allocataires précaires sont surreprésentés : en 2006, 13,6% des habitants étaient considérés comme des « allocataires précaires » par la Caisse d'allocation Familiale (CAF), alors qu'il ne représente que 7,5% de la population communale.

Toutefois, il semble que ces deux quartiers ne soient plus les seuls à présenter des difficultés sociales si marquées : depuis 2001, les données de la CAF indiquent que le nombre d'allocataires précaires augmente dans le quartier Est.

La population de la ZUS ne représentait que 16,5% de la population communale, mais une proportion d'allocataires très importante (43% de la population) qui dépendent des aides sociales : en 2006, pour 17,6% des allocataires de la ZUS, les prestations représentaient 50% à 80% des ressources ; et plus de 80% pour 25,7% d'entre eux.

## Lutte contre l'exclusion

### 2. UNE POLITIQUE SOCIALE A STRUCTURER

*Face à l'augmentation des besoins et à la réduction des types d'aides accordées par les organismes sociaux partenaires, le Centre Communal d'Action Sociale est confronté à des demandes d'aide croissantes.*

#### Des moyens financiers suffisants au regard des besoins ?

Le CCAS observe une pression de la demande sociale, due aux effets conjugués de la crise économique, de la baisse du pouvoir d'achat et de la redéfinition des politiques d'action sociale du Conseil Général et de la CAF : ces derniers ont mis fin aux aides allouées aux assurances, aux mutuelles, aux charges inhérentes au logement, aux départs en vacances des familles... Ainsi, certains besoins de la population ne sont plus couverts et les demandes auprès des services sociaux de la Ville augmentent.

La Ville accorde aux familles en difficulté les aides financières suivantes :

- La restauration scolaire : une aide peut être accordée aux familles en difficulté. Le plafond de ressources retenu est évalué à 811 euros pour une personne seule avec un enfant et 1 785 euros pour un couple avec cinq enfants (au-delà de 5 enfants, il faut ajouter 216 euros par enfant supplémentaire).
- L'énergie : les services sociaux constatent que les ménages les plus défavorisés ont des difficultés croissantes pour payer leurs factures énergétiques. Cette tendance risque de se développer compte tenu de la hausse des prix de l'énergie et de l'instauration de la taxe carbone (voir la fiche Habitat et HQE). En 2007 et 2008, le CCAS a accordé des aides pour l'énergie, d'un montant total d'environ 3 000 euros par an.

Sur l'année scolaire 2007/2008, le CCAS a aidé 49 familles pour la restauration scolaire, soit 79 enfants. Ces dépenses ont représenté 4 071 euros en 2008.

Au regard de l'ampleur des besoins, les budgets alloués par la Ville sont-ils suffisants ? En l'absence de données chiffrées, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer, ni le montant, ni l'évolution des dépenses en matière d'action sociale.

**Partage** : L'accès à l'information est crucial : de nombreuses personnes en difficulté ne sont pas connues des services, faute de faire les démarches nécessaires. Les membres de l'atelier déplorent également la suppression des permanences des travailleurs sociaux du Conseil Général.

## Lutte contre l'exclusion

### Des relais associatifs

Les services sociaux observent que les familles ont de plus en plus de difficultés à assurer leurs dépenses courantes, notamment celles d'alimentation. Certaines peuvent, pour 1 ou 2 mois, accéder à une épicerie sociale.

L'Épicerie Sociale pour l'Insertion est approvisionnée par la Banque Alimentaire. Elle est accessible sur demande d'un travailleur social auprès de la commission d'attribution des aides. La présence d'une assistante sociale dans cette structure permet un accompagnement et un suivi des familles.

### Une culture du résultat à développer dans les chantiers d'insertion

Plusieurs projets d'insertion ont vu le jour à Saint Jean de la Ruelle. Ce sont des actions à développer compte tenu de la problématique d'accès à l'emploi des stéoruellans et du nombre de personnes peu ou pas diplômées (voir la fiche Population).

- L'action « passerelle pour l'emploi » s'est traduite par l'organisation de chantiers d'insertion, géré par le service Bâtiment de la Ville : rénovation de la peinture de l'espace jeunes des Salmoneries en 2006, puis ravalement des façades de l'Amicale des Salmoneries en 2007.
- La régie de quartier Respire, présente aux Salmoneries, emploie des personnes en contrat aidé (assistante, chômeurs de longue durée) pour des travaux de peinture (contrat avec l'OPAC) de nettoyage ou de plantation d'arbres.
- Dans le cadre du Plan Local d'Insertion par l'Emploi (compétence communautaire), un chantier d'insertion a été mis en oeuvre dans le quartier des Chaises.

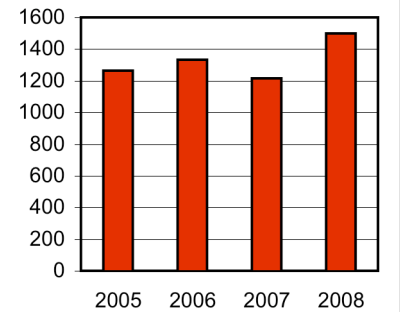
Les services sociaux constatent que les personnes qui participent aux chantiers d'insertion ont des difficultés à sortir des contrats aidés. La ville gagnerait à évaluer ces projets afin d'en mesurer l'impact concret.

### Les gens du voyage : une solidarité communautaire

L'accueil des gens du voyage relève d'une compétence communautaire. Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage impose la réalisation de 200 emplacements sur l'ensemble de l'agglomération orléanaise d'ici la fin de l'année 2009.

Une réflexion est en cours au niveau de l'Agglo sur la poursuite du programme.

#### EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DE L'EPICERIE SOCIALE



Source : ETIK-PRESSE (données CCAS)

Des associations de solidarité sont actives sur le territoire stéoruellan : Mastic (association d'insertion par l'emploi), les Restaurants du Cœur, le Secours catholique et le Secours Populaire.

La régie Respire a organisé une action « Trucs et astuces » afin de sensibiliser les habitants sur les réductions de consommation d'eau, les droits et devoirs des locataires, le bricolage, etc.

En 2006, 31 stéoruellans ont participé à une action d'insertion menée dans le cadre du PLIE ; 24 en 2007.

## Lutte contre l'exclusion

### 3. LE PARC SOCIAL

*En matière de logement social, Saint Jean de la Ruelle répond depuis de nombreuses années aux exigences de la Loi Solidarité et Renouveau Urbain. L'enjeu pour la Ville est de poursuivre l'insertion de logement social dans les projets urbains afin de répondre aux demandes, tout en favorisant la mixité sociale ; mais aussi de favoriser un habitat social de qualité, qui valorise la politique de solidarité de la commune.*

#### Une offre sociale importante, à diversifier

En 2008, le parc social était composé de 2 102 logements, ce qui représentait un taux de logement social de 30,93 %, un taux bien supérieur aux exigences de la loi Solidarité et Renouveau Urbain (20%).

Les logements sociaux sont globalement répartis sur l'ensemble du territoire (carte ci-contre) et la politique d'insertion de logements sociaux dans chaque nouveau projet permet de développer une mixité sociale. Toutefois, les quartiers qui bénéficient du CUCS se distinguent : les Salmoneries au Sud - qui bénéficient d'une opération de renouvellement urbain - et le quartier des Chaises au Nord.

En revanche, les logements très sociaux (PLAi) sont peu nombreux : 51 en réhabilitation et 9 en logement neuf en 2006 (source : Atlas du logement social), soit à peine 3% du parc social.

#### Un marché tendu dans le parc locatif social

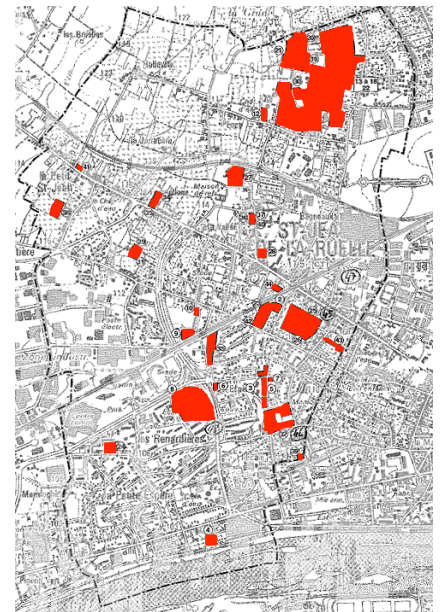
En dépit d'un taux de logement social supérieur aux exigences de la loi SRU, 4 000 demandes de logement sont en attente. L'accès au logement est difficile, notamment pour les jeunes et les stéoruellans qui ont des revenus aléatoires. Le déséquilibre entre l'offre et la demande pourrait être réduit si la mobilité des locataires était assouplie au sein des bailleurs.

Par ailleurs, de nombreux logements sont vacants, notamment dans le quartier des Salmoneries (le taux de vacance dans ce quartier atteignait 13,2% en 1999). Les actions de réhabilitation menées dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain permettront certainement d'améliorer l'offre et de faciliter la location.

Toutefois, il apparaît nécessaire de favoriser une diversité de logement au sein des bailleurs, afin de favoriser la mobilité des locataires.

Créée en juin 2004, la Maison de l'Habitat à Orléans a pour mission de centraliser les demandes de logement social dans l'agglomération orléanaise. Le guichet informe les populations sur le parc existant et sur les conditions d'accès.

LOCALISATION DES LOGEMENTS SOCIAUX EN 2003



Source : Atlas du logement social

## Lutte contre l'exclusion

### Des opportunités à saisir pour développer l'habitat social durable.

Plusieurs projets de construction de logement social intègrent des exigences environnementales :

- Le projet du clos de la Boëche, rue du 11 octobre (un projet du bailleur Bâtir Centre), vise la labellisation « Habitat et Environnement » de CERQUAL (encadré). Il s'agit d'une opération de 8 logements individuels et 40 logements collectifs.
- Un projet (discussions en cours) de 17 logements, rue Françoise Giroud, avec une volonté municipale de répondre au label THPE (Très haute performance énergétique).
- Un projet de 12 maisons individuelles, rue de la Grade : ce projet vise le label énergétique Qualitel THPE et présente une chaudière gaz à condensation.
- Un projet aux Echâts (en discussion) : c'est une opération conjointe LogemLoiret / Bâtir Centre qui prévoit une trentaine de logements semi-collectifs (dont une partie réservée aux personnes âgées). Il est envisagé d'appliquer pour cette opération un dépassement du coefficient d'occupation des sols de 20% pour les constructions remplissant des critères de performance énergétique ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable (Loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique de 2005).

Ces projets ont le mérite de s'inscrire dans le développement durable et de valoriser l'image de la commune et d'attirer de nouvelles populations.

Pour obtenir la certification Habitat et Environnement, la construction doit satisfaire à 6 des 7 critères suivants : chantier propre, gestion environnementale du projet, performance énergétique, gestion de l'eau, choix des matériaux, confort acoustique et thermique, et information des habitants. Toutefois, ce label est moins contraignant que la Haute Qualité Environnementale.

#### Forces

- Un taux de logement social de plus de 30%
- Une répartition homogène de l'habitat social

#### Faiblesses

- Une population défavorisée et dépendante des minima sociaux ; des ménages endettés
- Un parc social qui reste insuffisant face à la demande
- De plus en plus d'intégration des critères environnementaux pour les logements sociaux
- Une politique sociale peu structurée

#### Opportunités

- Une opération de renouvellement urbain dans le quartier d'habitat social des Salmoneries

#### Menaces

- La diminution des aides accordées par la CAF et le Conseil Régional
- L'augmentation du prix de l'énergie

#### Pistes d'actions

- Réaliser une Analyse des Besoins Sociaux,
- Poursuivre la diversification de l'offre sociale pour favoriser un parcours résidentiel, notamment pour les jeunes ménages et les décohabitants ; développer les logements très sociaux (PLAi)
- Introduire des critères environnementaux dans les projets de développement du parc social
- Accorder un bonus de subventions pour les associations concrétisant des objectifs sociaux